

Le Directeur Général

Mission Inspection-Contrôle-Réclamations

Affaire suivie par : [REDACTED]

Courriel : [REDACTED]

Téléphone : [REDACTED]

Réf : IC-0922-10150-D

PJ : Tableau des mesures administratives

Date :

RAR : [REDACTED]

Objet : Insepction EHPAD La Fruitière

La Présidente du Conseil Départemental

Madame la Directrice  
EHPAD La Fruitière  
108 chemin des Anémones  
13012 Marseille

L'EHPAD La Fruitière a fait l'objet d'une inspection le 30 mai et 2 juin 2022. Le rapport d'inspection accompagné des mesures envisagées vous a été notifié le 22 juillet 2022.

Vos éléments de réponse communiqués par courriel le 7 septembre 2022 ont été analysés par la mission d'inspection.

Il ressort de l'examen des documents produits que certaines des mesures correctives ont été mises en œuvre. Néanmoins, les réponses apportées relatives à la prise en charge médicale et à la gestion des risques environnementaux sont insuffisantes au regard des constats réalisés.

La procédure contradictoire est désormais clôturée et le rapport d'inspection revêt à ce jour un caractère définitif et les mesures administratives envisagée deviennent définitives.

Les décisions sont notifiées dans le tableau des mesures administratives (document annexé). Le délai de mise en œuvre de ces décisions court à compter de la notification de la présente.

Nous appelons votre attention sur la nécessité de mettre en œuvre, dans les délais indiqués, les injonctions, les prescriptions et les recommandations formulées dans le tableau des mesures administratives en annexe de ce courrier.

Enfin, le suivi des mesures administratives sera assuré par les inspecteurs de la délégation départementale des Bouches-du-Rhône de l'Agence Régionale de Santé et les inspecteurs du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône. Dans le cadre du suivi des mesures administratives, un contrôle sur site pourrait être réalisé afin de vérifier la mise en œuvre effective des mesures correctives.

Je vous prie d'agréer, Madame la directrice, l'expression de notre considération distinguée.

